


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a> ; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

**Discours de clôture de la 75<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la  
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**

**Par**

**Honorable Commissaire Remy Ngoy Lumbu  
Président de la Commission**

**Banjul, 23 mai 2023**

**Son Excellence Monsieur Dawda A. Jallow, Procureur Général et Ministre de la Justice, République de Gambie ;**  
**Distingués Délégués des États Membres de l'Union Africaine ;**  
**Distingués représentants des Organes de l'Union africaine ;**  
**Honorable Madame la Vice-Présidente de la Commission et Honorables Commissaires ;**  
**Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du corps diplomatique et consulaire accrédités auprès de la République de Gambie ;**  
**Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations intergouvernementales et internationales ;**  
**Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'homme ;**  
**Mesdames et Messieurs les Représentants des ONGs ;**  
**Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tout protocole dûment observé.**

Bonjour

Nous voici au terme de vingt et un jours de travaux intenses clôturant la 75<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples tenue ici à Banjul, en Gambie, du 3 au 23 mai 2023.

Au nom de l'ensemble des Honorables Commissaires et en mon nom propre, je voudrais réitérer nos vifs remerciements à Son Excellence Adama Barrow, Président de la République de Gambie et aux plus hautes autorités du pays pour l'appui multiforme ayant favorisé le bon déroulement de nos travaux. Nos remerciements vont également à l'endroit du peuple gambien pour l'accueil et l'hospitalité légendaire réservé aux participants à cette session.

**Distingués invités,**  
**Chers participants, mesdames et messieurs,**

Durant cette session, la Commission africaine a procédé avec toutes les parties prenantes à un examen de la situation des droits de l'homme sur le continent. Des développements positifs ont été relevés dans de nombreux pays ainsi que certains défis dont les plus préoccupants sont notamment d'ordre sécuritaire avec les conséquences qui s'y rattachent en termes de pertes en vies humaines, de destruction des biens et des infrastructures ainsi que le niveau élevé de personnes déplacées et de réfugiés.

L'autre défi relevé concerne la question de la liberté d'expression, d'association et de réunion. Des interventions et échanges qui ont eu lieu ont donné l'opportunité de rappeler la situation bien souvent inquiétante des atteintes répétées et graves à ces libertés. Une telle situation interpelle, étant donné qu'outre les atteintes à l'intégrité physique des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, c'est le cadre législatif lui-même qui, très souvent, n'est pas propice à leur protection effective.

A cet égard, nous réitérons la nécessité, pour les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait, à adopter des lois sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, en s'inspirant des Loi-modèles de la Commission africaine sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique et celle sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.

La Commission a formulé des recommandations sur certaines situations à travers notamment l'adoption des résolutions pays et thématiques qui ont été listées dans le Communiqué final.

L'organisation et l'animation des panels de discussions interactives ont permis de s'informer, échanger les expériences et bonnes pratiques et s'enrichir mutuellement sur des thématiques variées relatives aux droits de l'homme. La Commission a en outre procédé au lancement de divers documents, notamment

les Lignes directrices sur le respect des normes relatives aux droits de l'homme et des peuples en vertu de la Charte africaine en situation d'états d'urgence et de catastrophes. Elle recommande fortement à toutes les parties prenantes de s'en approprier et de les mettre en œuvre en vue de l'amélioration de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur le continent.

Les assises de cette session ont également offert l'opportunité aux participants d'interagir avec les Commissaires à l'occasion de la présentation de leurs rapports d'activités durant l'intersession, en leurs différentes qualités de commissaire et de détenteur de mécanismes spéciaux.

**Distingués invités,**

**Chers participants, mesdames et messieurs,**

Au cours de cette Session, les Commissaires ont eu un dialogue public avec les Etats parties autour des rapports périodiques présentés par ceux-ci, conformément aux dispositions de l'article 62 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de l'article 26 du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme relatif aux droits de la femme en Afrique ainsi que l'article 14 de la Convention de Kampala.

A ce propos je voudrais saluer les efforts de la République de Zambie et de la République du Sénégal qui se sont acquittés de leurs obligations en vertu des dispositions ci-haut citées en présentant leurs rapports périodiques au cours de cette Session. Conformément à nos pratiques, nos conclusions et recommandations seront développées dans des Observations finales qui seront transmises aux Etats parties concernés.

Je saisis cette occasion pour inviter les Etats parties ayant des rapports en souffrance à rattraper les retards en soumettant leurs rapports périodiques à la

Commission en vue de leur présentation et défense au cours des prochaines sessions.

**Distingués invités,**

**Chers participants, mesdames et messieurs,**

Avant de clore mon propos, permettez-moi de rappeler à cette auguste assemblée, le thème de l'année de l'Union Africaine de 2023 qui est « l'Accélération de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine ». La mise en œuvre effective de la ZLECAF interpelle plus de détermination et requiert un engagement plus renforcé de toutes les parties prenantes en vue d'une synergie, d'une cohérence et d'une collaboration multipartite accrues.

Bien que les droits de l'homme n'aient pas été suffisamment pris en compte lors de la négociation et de la conclusion de l'Accord sur la ZLECAF, une approche de sa mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme est cruciale pour prévenir les risques en matière de droits de l'homme implicites dans sa mise en œuvre en vue de veiller à ce qu'il aboutisse réellement à un développement inclusif et durable axé sur les personnes. A cet effet, j'interpelle chaque Etat partie à jouer sa partition, avec toute la volonté politique nécessaire et à mettre en œuvre les recommandations de la Résolution ACHPR/Res.551 (LXXIV) 2023 sur une approche fondée sur les droits de l'homme pour la mise en œuvre et le suivi de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine, afin de parvenir à une approche dudit Accord fondée sur les droits de l'homme.

Je voudrais à ce stade remercier les Etats parties qui ont répondu à notre invitation et pour leur participation active aux travaux de cette session. Cela dénote de l'engagement et de l'intérêt constant qu'ils ont pour la question de

l'effectivité des droits humains mais également de votre soutien au travail que mène la Commission en vue de s'acquitter du mandat lui confié.

**Distingués invités,**

**Chers participants, mesdames et messieurs,**

Au nom de mes collègues commissaires, permettez-moi donc d'exprimer à nouveau notre gratitude au Gouvernement gambien, pour avoir accepté d'abriter les travaux de cette session.

Je voudrais également adresser mes remerciements à chacun d'entre vous (représentant des Etats parties, des Organes de l'Union africaine, des Organisations internationales et intergouvernementales, des Institutions nationales des droits de l'homme et de la Société civile), non seulement pour avoir honoré l'invitation à participer à cette Session, mais également pour vos précieuses réflexions et contributions de qualité aux différents points inscrits à l'ordre du jour en vue de l'identification des solutions idoines pour l'effectivité des droits de l'homme en Afrique.

Qu'il me soit permis de remercier particulièrement les panélistes, pour les présentations et communications faites sur les divers thèmes, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu accepter de jouer le rôle de modérateur des différents panels et événements organisés au cours de cette session.

Ma gratitude va également aux interprètes, aux traducteurs et aux techniciens qui ont rendu possible la communication au cours de nos débats. Je remercie également la Direction et le personnel du Centre International de conférence Sir Kairaba Dauda Jawara pour leur sollicitude et toutes les attentions dont nous avons été entourés depuis le début de nos travaux.

Permettez-moi aussi d'exprimer ma gratitude aux fonctionnaires de notre secrétariat, qui sous le leadership de Madame Lindiwe Khumalo, Secrétaire par intérim, n'ont ménagé aucun effort pour le bon déroulement des travaux. La réussite de cette session est due en grande partie au travail abattu dans sa préparation.

Enfin, en mon nom personnel, je voudrais remercier mes collègues Commissaires, pour leur engagement et leur détermination à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent. A madame la Vice-Présidente, je dis sincèrement merci pour son soutien inlassable et pour la co-présidence des travaux de la Session et la coordination des activités de la Commission.

Je termine mon propos en souhaitant à tous et à toutes, un très bon voyage retour dans vos familles respectives.

Je vous remercie pour votre aimable attention.